

CSE du 08 juin 2020

Dématérialisation des Titres restaurant

Contexte

Avec la crise liée au Covid 19, la distribution des titres restaurant papier n'a pas pu être réalisée depuis le mois de mars, puisque l'ensemble des intervenants, qu'ils soient externes à notre organisme ou internes, étaient en situation de confinement.

En réponse aux demandes des salariés, une solution dérogatoire a été déployée de façon transitoire et exceptionnelle avec le versement d'une indemnité correspondant au montant de la contribution patronale à l'acquisition des titres restaurant pour les mois d'avril et de mai.

Cette solution ne peut être que temporaire. L'Urssaf, pour apporter une solution pérenne aux salariés qui soit parfaitement compatible avec le travail à distance, a fait le choix de s'orienter vers la dématérialisation des titres pour l'ensemble des salariés à compter de septembre 2020. Dans l'intervalle, le versement du montant de la part patronale sera reconduit de façon exceptionnelle pour les mois de juin, juillet et août 2020.

Par le biais de notre prestataire actuel de titres restaurant, UpDéjeuner, tous les salariés de l'organisme recevront à leur domicile au cours de l'été une carte (valable 3 ans) et un code confidentiel (en 2 envois séparés). Cette carte, activée lors du premier paiement, sera créditée mensuellement du montant des titres restaurant.

I. Les avantages de la carte restaurant Up

- Economie

Avec la carte chèque déjeuner, le salarié ne paie que ce qui est nécessaire. Jusque-là, la seule unité à la disposition du salarié était la valeur d'un ticket restaurant toujours définie au centime près (9,20€), ce qui avait pour conséquence l'accumulation de sommes perdues ou d'avoirs.

L'autre avantage est de pouvoir conserver l'argent crédité sur la carte d'une année à l'autre ; le solde est transféré sur l'année suivante.

- Facilité

Une consultation du solde simple et rapide

Les collaborateurs pourront consulter leur solde via l'application mobile développée par Up, ou via leur espace personnel sur le site internet de Up. Au travers de ces outils les salariés pourront également consulter l'historique des paiements, visualiser les commerces acceptant la carte et obtenir des suggestions et bons plans.

A noter que l'utilisation de la carte n'est possible que dans la limite du plafond journalier autorisé.

Où et quand la carte déjeuner UP peut-elle être utilisée ?

Les conditions d'utilisation des titres restaurant, carte ou ticket, sont juridiquement les mêmes. Comme pour les tickets il est possible d'utiliser sa carte déjeuner dans les supermarchés, restaurants et commerces alimentaires les acceptant.

La carte peut également être utilisée depuis son domicile (paiement en ligne).

Comment est-il possible de faire profiter ses proches de la carte ?

DRH

Grâce aux systèmes de paiement en ligne et mobile développés par UP, les salariés peuvent déjeuner en utilisant leur carte et leurs enfants également en utilisant les systèmes de paiement mobile ou en ligne.

- Sécurité

Perte des titres restaurant : la carte, une sécurité supplémentaire

En cas de perte de la carte, il est possible de faire opposition sur le site de Up et d'en recevoir une autre (sans frais supplémentaires). La sécurité est optimale car un code secret est obligatoire pour utiliser la carte.

II. Carte UP : taux d'acceptation pour les titres restaurant

Le tableau ci-dessous indique, autour de chaque site et dans un rayon de 1 km, le nombre de commerces acceptant la carte déjeuner (selon une étude réalisée en mai 2020).

Site	Nombre de commerce acceptant la carte dans un rayon de 1 km (hors RIE)
30 Point de vue 77127 Lieusaint	11
Rue Nelson Mandela – Avenue Ampère 77420 Champs sur Marne	22
1 rue Paulin Talabot 93400 Saint-Ouen	Environ 50
58 rue de la Fosse aux Anglais 77190 Dammarie-les-Lys	16
1 Clos de la Cathédrale 91 000 Evry	Plus de 50
22-24 rue de Lagny 93100 Montreuil sous-bois	Plus de 50
21-29 Rue Jean-Jacques Rousseau 93 100 Montreuil sous-bois	
Immeuble Ilot du Verger 95000 Cergy Pontoise	Environ 50
11 Rue de Cambrai 75019 Paris	Plus de 50
13 Rue Emile et Charles Pathé 78280 Guyancourt	44

III. Rétroplanning

